

1° DIRECTION
2° BUREAU

A R R Ê T É

autorisant, au bénéfice de la Société BARRIAUD ET Cie
le changement d'exploitant de la carrière à ciel
ouvert de granit de Mazéras, commune de FOLLES

Le PREFET DE LA REGION DU LIMOUSIN,
PREFET DE LA HAUTE-VIENNE,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU le Code Minier et notamment son article 106 et la loi N° 70-
du 2 JANVIER 1970 qui l'a modifié;

VU le décret N° 71-792 du 20 SEPTEMBRE 1971 relatif aux autoris-
tions de mise en exploitation des carrières, à leur renouvellement, à
leur retrait et aux renonciations à celles-ci, et notamment son article

VU la demande présentée le 11 MARS 1976 par la Société BARRIAUD
ET Cie, sollicitant le transfert à son nom de l'autorisation de poursuivre
l'exploitation de la carrière de Mazéras, accordée par arrêté préfectoral
du 7 AOUT 1974 à la Société des Carrières de GALACHOU;

VU le rapport en date du 22 MARS 1976 des Ingénieurs du Service
des Mines;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Haute-Vienne;

A R R Ê T É :

ARTICLE 1.- Le bénéfice de l'autorisation de poursuivre l'explo-
tation de la carrière de Mazéras, commune de FOLLES, accordée à la Soci-
été des Carrières de GALACHOU par arrêté préfectoral du 7 AOUT 1974 est
transféré sans novation à la Société BARRIAUD et Cie, S.A., à Lourdouci
Saint-Pierre (Creuse).

ARTICLE 2.- Les prescriptions des articles 2 et 3 de l'arrêté
préfectoral du 7 AOUT 1974 sont intégralement applicables à la Société
BARRIAUD et Cie.

ARTICLE 3.- Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire et
publié au Recueil des Actes Administratifs du département. Un extrait
en sera publié, aux frais du pétitionnaire, dans un journal régional
ou local diffusé dans tout le département et affiché par les soins de
M. le Maire de FOLLES.

.....

ARTICLE 4. - M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Vienne et les Ingénieurs des Mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- la Société BARRIAUD et Cie,
- la Société des Carrières de GALACHOU;
- M. le Sous-Préfet de BELLAC,
- M. le Maire de FOLLIES,
- M. le Directeur départemental de l'Équipement et du Logement, à LIMOGES,
- M. le Directeur départemental de l'Agriculture, Service du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, à LIMOGES,
- M. l'Architecte des Bâtiments de France, à LIMOGES,
- M. l'Ingénieur, Chef du Sous-Arrondissement Minéralogique de LIMOGES,
- M. l'Ingénieur Subdivisionnaire des Mines.

A LIMOGES, le 29 MARS 1976

LE PRÉFET :

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Jean-Marc DIVISIA

Pour ampliation :
LE DIRECTEUR DÉLÉGUÉ :

P. DIGNE

